

# Juste Terre!

n°173 - OCTOBRE 2020

[www.vivre-ensemble.be](http://www.vivre-ensemble.be)

Suivez-nous sur Facebook et Twitter

« Personne ne choisit d'avoir faim ». Selon la Concertation aide alimentaire, en Belgique, avant même l'arrivée du coronavirus, environ 450 000 personnes avaient recours à l'aide alimentaire : distribution de colis, restaurants sociaux, épiceries sociales... Le secteur est en expansion depuis plusieurs années, tant les besoins vont croissant. La crise sanitaire du Covid-19 ne fait qu'accroître ces besoins, faisant basculer dans la pauvreté des milliers de familles. Ces personnes, ces familles, ont pu heureusement compter sur le soutien des associations de lutte contre la pauvreté. Dans ce numéro, nous nous intéresserons à l'origine de l'aide alimentaire, à ses implications, et au travail de l'association « La Porte Verte » à Molenbeek.



## Édito

### Covid-19 : l'urgence de placer l'humain au cœur de tout

Le 11 mars dernier, l'Organisation mondiale de la santé déclarait l'état de pandémie de Covid-19. Huit mois plus tard, le virus fait désormais partie de notre quotidien, et il devient difficile de compter le nombre de ses victimes directes et indirectes. Si ce virus nous pousse à nous réinventer constamment, pour certain, il représente leur basculement dans la précarité. Perte d'emploi, chômage temporaire, consommation d'énergie pendant le confinement, cette crise sanitaire, malheureusement loin d'être finie, a rapidement engendré une forte crise sociale et économique. Huit mois plus tard, ses effets destructeurs se font sentir sur les franges de la population les plus pauvres, en Belgique et ailleurs. Que faire ? Les associations que nous soutenons, elles-mêmes

victimes de cette crise, ne peuvent pas lutter seules. Le changement doit être structurel. Nous le verrons dans ce numéro, à l'heure actuelle, il existe bien trop de mesures qui protègent les multinationales au détriment de l'humain. Il faut se rendre à l'évidence, sans une action de notre part, ces mesures ne feront que perdurer. Il semble dès lors urgent de travailler, ensemble, à la création d'une société plus juste, plus solidaire, plus bienveillante et plus respectueuse de l'humain et de la planète. L'humain est et doit rester au cœur de tout, et cela doit s'inscrire durablement dans nos structures.

■ **Chloé Martens,**  
Chargée de communication

**Contre la pauvreté, je choisis la SOLIDARITÉ !**

# La Porte Verte, une aide alimentaire pour celles et ceux qui ont tout perdu

Alors que des milliers de personnes en Belgique sont frappées par la pauvreté, des associations de terrain renforcent leur action pour être aux côtés de celles et ceux qui ont parfois tout perdu. La Porte Verte, à Molenbeek, agit depuis plus de 45 ans pour apporter une aide concrète aux personnes pauvres. Avec la crise du Covid-19 qui a déclenché une avalanche de pauvreté, la mission de La Porte Verte prend, plus que jamais, tout son sens.

Quelques semaines après le confinement, des photos montrant des centaines et des centaines de personnes, à Bruxelles, faire des files d'attente pour obtenir un colis alimentaire devenaient virales sur les réseaux sociaux. Avec la crise du coronavirus, de nombreux foyers ont été touchés par des difficultés financières. Impossibilité de travailler, car travaillant en noir. Perte de revenus, car licenciement. Incapacité de travail pour cause de confinement, etc. **Des milliers de personnes se sont retrouvées du jour au lendemain à devoir choisir entre manger et payer leur loyer** pour ne pas se retrouver à la rue. Des choix douloureux, entraînant des situations sociales dramatiques.

## Crise sanitaire, crise sociale

La crise sanitaire du Covid-19 a engendré une forte crise sociale, faisant basculer dans la pauvreté des milliers de familles. Conséquence : **les demandes d'aide alimentaire ont grimpé en flèche**. Et cela devrait encore s'accroître d'ici à la fin de l'année. « En Belgique, l'aide alimentaire bénéficiait à 450.000 personnes avant le confinement. La période que nous vivons devrait conduire 100.000 personnes supplémentaires vers les épiceries sociales », alertait en juin dernier Céline Nieuwenhuys, responsable de la Fédération des services sociaux.

Ces personnes, ces familles, ont pu heureusement compter sur le soutien des associations de lutte contre la pauvreté. Centres d'accueil de jour, points de distribution de colis alimentaires, épiceries sociales, etc.

**L'offre de soutien qui existe en Belgique a connu une très forte hausse des demandes et de fréquentation.**

« Peu de temps après le début du confinement, nous avons vu arriver des publics qui habituellement ne fréquentaient pas nos services. Des travailleurs indépendants qui avaient tout perdu. Des familles monoparentales qui avec la crise ne pouvaient plus subvenir aux besoins de leurs enfants. Des personnes âgées précarisées et isolées qui avaient besoin de soutien », raconte Samuel Haquin, coordinateur de La Porte Verte, association d'aide aux personnes précarisées, active depuis plus de 45 ans dans la commune de Molenbeek.

## 2.300 colis alimentaires distribués

Créé en 1975 par les paroisses de Molenbeek, **La Porte Verte soutient chaque année 3.361 bénéficiaires**. Elle poursuit une action globale de lutte contre la pauvreté à travers plusieurs initiatives. Parmi les différents volets d'aide que l'association propose (le Centre d'aide aux personnes, l'École de Devoirs, le Centre d'Alphabétisation), **La Porte Verte a été particulièrement mobilisée pendant le confinement pour les services qu'elle propose en termes d'aide alimentaire.**

Le Restaurant social de La Porte Verte, situé rue d'Ostende à Molenbeek, est ouvert toute l'année et **offre pas moins de 6.830 repas par an** aux personnes précarisées qui s'y rendent. En temps de confinement, ce restaurant affichait complet chaque jour. Dans son annexe rue de Menin, **le Centre d'aide alimentaire connaît également une recrudescence des demandes depuis le confinement**. Chaque jour, des centaines de personnes viennent s'y procurer des colis alimentaires. Sans quoi elles ne sauraient manger à leur faim.

Samuel Haquin, coordinateur de La Porte Verte.

« À La Porte Verte, nous distribuons des colis alimentaires aux personnes précarisées et en situation de fragilité. Ce sont des colis qui sont distribués jusqu'à 6 fois par an. L'idée est d'apporter un soutien ponctuel aux familles afin qu'elles puissent, en fin de mois si elles ont des difficultés pour payer une facture d'eau, ne pas devoir choisir entre l'eau ou la nourriture. Cela est d'autant plus nécessaire en temps de crise Covid-19 où beaucoup de personnes sont devenues pauvres. »



# Accès à l'énergie : droits humains contre droit au profit ?

**Le confinement dû à la pandémie du Covid-19 a aggravé la situation financière de bien des familles. Les pouvoirs publics ont réagi pour tenter de soulager, provisoirement en tout cas, les ménages en difficulté et leur garantir un accès à l'énergie tout au long de la période de confinement et des mois qui ont suivi...et après ?**

En Belgique, la précarité énergétique concerne **plus d'un ménage sur cinq** et est contraire à l'article 23 de notre Constitution qui affirme le droit de chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine, notamment par l'accès à un logement décent. **On parle de précarité énergétique quand les revenus ne permettent pas de payer régulièrement et à temps toutes les factures de gaz et d'électricité.** Avec le risque de se retrouver, du jour au lendemain – en Wallonie en tout cas – sans gaz ni électricité. **La crise du Covid-19 et le confinement ont renforcé cette précarité** : les familles ont consommé plus d'énergie, alors qu'un ou plusieurs membres du ménage ont éventuellement été mis en chômage temporaire ou licenciés.

## Wallonie/Bruxelles : pas tous logés à la même enseigne.

Cela nous est tous déjà arrivé, lorsqu'un client ne paie pas sa facture, le fournisseur lui envoie un rappel. Si le paiement n'est pas effectué dans le délai mentionné sur la lettre de rappel, le client reçoit une mise en demeure, suivie, si cette dernière reste sans effet, d'une déclaration de défaut de paiement. L'étape suivante diffère selon que vous soyez en Wallonie ou à Bruxelles. En Wallonie, le fournisseur demande alors au GRD, le Gestionnaire de Réseau de Distribution, de **placer un compteur à budget**. Ce compteur fonctionne avec une carte prépayée : on peut consommer ce qu'on a payé à l'avance. Le GRD accepte de placer ce compteur à partir d'une dette estimée de 100€ pour l'électricité et 150€ pour le gaz. **Les fournisseurs d'électricité sont seuls bénéficiaires de cette mesure**, aux dépens de la collectivité puisque les **40 millions d'euros** que coûtent ces compteurs sont répercutés sur le tarif de distribution.

À Bruxelles, le système des compteurs à budget n'existe pas. Le contrat passé entre le client et le fournisseur est de 3 ans minimum et le fournisseur ne peut pas l'interrompre ni couper l'approvisionnement pour défaut de paiement sans être passé devant la Justice de paix qui vérifie les obligations et droits des consommateurs et propose des plans de paiement.

## Mesures spéciales « confinement »

Pendant le confinement, il était primordial d'éviter les coupures de gaz ou d'électricité. **La solution la plus simple aurait été de désactiver le système des compteurs à budget et d'envoyer des factures d'acompte aux clients.** Mais les fournisseurs d'énergie en Wallonie ont fait pression sur le politique pour plutôt suspendre le prépaiement. Cela n'a pas simplifié la vie des clients concernés : ils ont dû se déplacer à la borne pour encoder un « tarif 0 » qui leur permettait de continuer à consommer jusqu'au 30 juin en restant chez leur fournisseur habituel. Avant le 30 juin, ils devaient revenir à la borne pour désactiver ce tarif, sous peine de coupure, même s'ils avaient encore du crédit sur leur carte. La communication n'est apparemment pas bien passée, puisque le 30 juin, **des milliers de ménages n'avaient pas fait la démarche** de réactivation de leur carte prépayée. **Ils se sont retrouvés sans électricité** et des files énormes se sont formées notamment devant les bureaux de RESA, le principal opérateur liégeois du réseau de distribution, au point que la police a dû intervenir.

Parallèlement, le 18 mars, le gouvernement wallon décide de **suspendre les procédures de placement de compteurs à budget et d'interdire les coupures**. Les personnes concernées restent chez leur fournisseur

Pendant le confinement, les familles ont consommé plus d'énergie.





Le TCE comporte de graves défauts, dont celui de protéger les énergies fossiles et le nucléaire.

habituel qui pourra réenclencher la procédure à la fin du confinement. Les fournisseurs privés font alors pression sur le politique, l'accusant d'abuser des pouvoirs spéciaux. Finalement, en juin, le gouvernement wallon cède et **annule l'annulation des procédures de placement de compteurs à budget**. Les clients, en attendant, seront alimentés par leur GRD.

À Bruxelles, les risques pour les consommateurs sont bien moindres, vu l'absence de compteurs à budget et l'obligation de passer par la Justice de paix. **La trêve hivernale**, pendant laquelle les coupures sont interdites, existe à Bruxelles, et, en raison du Covid-19, elle sera **prolongée jusqu'à fin mars 2021**. En Wallonie, il n'existe pas de trêve hivernale : la coupure de gaz ou d'électricité de la part d'un fournisseur privé est possible tout au long de l'année, et sans passer par la Justice de paix.

## Le TCE, épée de Damoclès

Deux questions surgissent : pourquoi une telle différence entre la Wallonie et Bruxelles ? Et pourquoi le gouvernement wallon semble subir plus de pressions de la part des fournisseurs privés ?

**Il y a en Région bruxelloise moins de fournisseurs privés : ils ne sont que 6 contre 12 en Wallonie.** Une législation favorable au consommateur et un marché peu attrayant expliquent que le rapport de forces entre fournisseurs privés et pouvoirs publics soit plus équilibré.

Si le gouvernement wallon est revenu sur sa décision de suspendre les procédures de placement de compteurs à budget, c'est qu'il a subi des pressions de la part des fournisseurs privés. Et que ces derniers ont une arme cachée bien connue des pouvoirs publics. Cette arme, c'est le **Traité sur la Charte de l'énergie (TCE)**. Ce traité, qui a vu le jour en 1998, **protège les investissements et le commerce dans le domaine de l'énergie** et lie tous les pays de l'Union européenne (sauf l'Italie, qui s'en est retirée). Ses promoteurs travaillent activement à y rallier 32 pays du Sud qui sont dans un processus d'adhésion, de même que quatre organisations africaines. L'objectif initial du TCE était de sécuriser l'approvisionnement énergétique de l'Europe et les investissements réalisés par les multinationales TOTAL, SHELL, etc. Malheureusement, **le TCE comporte de graves défauts**, dont celui de protéger les énergies fossiles et le nucléaire, mais aussi d'offrir aux multinationales le droit d'attaquer

directement les États via la clause ISDS, un organe de règlement des différends entre investisseur et État. Dans les faits, l'ISDS n'est rien d'autre qu'un tribunal privé, où seul.e.s les entreprises/actionnaires peuvent déposer plainte contre les États. Ils peuvent se plaindre de tout ce qui fait obstacle à leurs affaires, à leur droit au profit. Cela comprend donc l'interdiction de couper l'alimentation en énergie d'un mauvais payeur ou de faire poser un compteur à budget durant le confinement. Voilà probablement pourquoi le gouvernement wallon, cible de pressions et de menaces de recours de la part des fournisseurs privés, semble si difficilement tenir le cap de la protection **des consommateurs en difficulté**.

Voilà pourquoi, également, les fournisseurs privés peuvent faire reposer toutes les mesures à caractère social en matière d'énergie sur la seule solidarité collective via les GRD, puisque ces mesures, s'ils devaient en assumer une partie des coûts, porteraient atteinte à leurs bénéfices. Si le TCE est si convaincant, c'est qu'un **recours devant son tribunal d'arbitrage** et son armée d'avocats **peut donner lieu à des amendes de plusieurs centaines de millions voire plusieurs milliards d'euros**. C'est une épée de Damoclès suspendue au-dessus de la tête des gouvernements, dont la simple existence oriente leurs prises de décision.

Une fenêtre de changement s'est ouverte en 2020 avec le lancement d'une renégociation du TCE afin de le rendre compatible avec les objectifs de lutte contre le changement climatique issus de la Cop 21 de Paris en 2015.

Le secrétariat du TCE est basé à Bruxelles et de nombreuses associations, dont Action Vivre Ensemble et son ONG sœur Entraide et Fraternité, comptent bien se mobiliser pour que la Belgique et l'UE prennent des positions fermes lors de ces négociations : supprimer l'épée de Damoclès que constitue le tribunal d'arbitrage privé (ISDS) et, en matière d'environnement, annuler la protection des énergies fossiles qui rend impossible la transition énergétique. Si cela n'est pas possible, envisager le retrait de la Belgique de ce traité, comme l'a fait l'Italie.

■ Isabelle Franck,

Chargée d'analyse et de mobilisation citoyenne politique

Analyse à retrouver dans son entièreté sur [www.vivre-ensemble.be/-analyses](http://www.vivre-ensemble.be/-analyses)



Henri, 60 ans, est bénéficiaire des colis alimentaires.

« J'ai commencé à venir ici car je suis invalide et sous la mutuelle. J'ai fait une grave dépression. Les choses de la vie... j'étais aussi fortement endetté. La crise du coronavirus n'a rien arrangé à ma situation de pauvreté. Pour me nourrir, j'avais besoin de l'aide alimentaire. L'alimentation ici est variée. L'ambiance est familiale. On respecte la dignité de chacun. L'assistante sociale est là pour nous conseiller, pour nous soutenir. »

Par an, en moyenne, le Centre d'aide alimentaire de La Porte Verte distribue des colis à 2.300 bénéficiaires. Une donnée préoccupante : plus de la moitié des bénéficiaires de ces colis sont des enfants. Avant la crise du coronavirus déjà, le Centre d'aide alimentaire avait constaté une augmentation des demandes. Les besoins en aide alimentaire ne cessent de s'accroître depuis ces cinq dernières années, conséquence directe de l'augmentation de la précarité générale dans la zone de Bruxelles Ouest. Malgré sa grande utilité, ce service à la population en situation d'extrême pauvreté ne fait encore aujourd'hui l'objet d'aucune aide structurelle et oblige La Porte Verte à avoir recours à la solidarité. C'est pour cela qu'Action Vivre Ensemble lui apporte son soutien, spécifiquement cette année sur le Centre d'aide alimentaire.

■ Céline Masfrand,  
Coordinatrice de la collecte de fonds

### La Porte Verte en chiffres



2.300 colis alimentaires distribués par an



3.361 bénéficiaires des services de l'asbl par an



10.920 repas servis dans le restaurant social par an

### La Porte Verte prône une démarche participative de ses bénéficiaires

Les services de La Porte Verte s'efforcent d'adopter une approche participative dans la plupart de leurs services afin d'inclure au maximum les bénéficiaires dans les activités menées. Une étude récente a permis à l'association d'évaluer sa pratique d'aide alimentaire. Cette étude a incité la création d'« ateliers cuisine » afin de rendre les bénéficiaires acteurs, de susciter des rencontres interculturelles tout en poursuivant des objectifs de santé. La Porte Verte a également créé un comité des clients au Restaurant social afin de réfléchir ensemble sur les activités et menus proposés. La même approche est adoptée au sein de l'École de Devoirs où l'équipe dialogue beaucoup avec les enfants pour faire émaner leurs idées. Au Centre d'Alphabétisation également, l'apprentissage se fait autant que possible sur base des connaissances préalables et des centres d'intérêt des apprenants.

# Aide alimentaire ou aide humanitaire ?

**Le secteur de l'aide alimentaire est en expansion depuis plusieurs années tant les besoins vont croissant. Une situation qui amène à s'interroger : l'aide alimentaire ne correspond-t-elle pas à l'expression politiquement correcte d'une aide humanitaire ?**

L'histoire de l'aide alimentaire éclaire comment cette aide est utilisée comme moyen de contrôle, au service du pouvoir en place. De tout temps, ces systèmes mis en place par les structures dominantes, pour subvenir aux besoins des populations, ont servi à couvrir la marmite à pression. Sous couvert de philanthropie, les puissants y auraient trouvé un moyen de se maintenir en place, sans remettre en question les conditions qui leur ont permis de s'élever. De nos jours, l'humanité dispose des moyens pour subvenir aux besoins élémentaires de l'ensemble de la population. **Le recours à l'aide alimentaire est donc révélateur d'une dynamique d'injustice sociale et d'inégale répartition des richesses.** C'est d'autant plus flagrant dans un pays comme la Belgique qui reste un eldorado en comparaison à d'autres régions du monde.

## Un choix politique

Le système actuel n'est en tout cas pas neutre comme l'explique Déborah Myaux, directrice du livre *Aide alimentaire. Des protections sociales en jeu* : « [l'aide alimentaire] découle de choix politiques posés au quotidien qui contribuent à forger les inégalités sociales et à enraciner la précarité toujours plus profondément dans la société. (...) l'aide alimentaire est aujourd'hui mise en avant comme une solution pérenne ; des moyens considérables (matériels et humains) sont dès lors investis pour en assurer la logistique. » Elle met également en garde : « La générosité et les bons sentiments nourrissent une mécanique qui tout à la fois répond à un besoin et participe à la construction d'une société où les solidarités et les droits ne sont plus un objectif politique commun mais sont traités sous l'angle de la charité et de la philanthropie. »

## Bien manger : un droit mis à mal

L'appauvrissement de certaines parties de la population, et donc le nombre de personnes qui sollicitent un appui, sont tels que les structures d'aide alimentaire ont recours à des critères de sélection (voire d'exclusion). Ces critères sont généralement basés sur les revenus du ménage, mais s'appuient aussi sur la temporalité. Ainsi pourra-t-on fréquenter certaines structures, comme des épiceries sociales, durant un laps de temps limité. **Pour démontrer qu'ils entrent bien dans le cadre, les personnes doivent prouver que leur situation correspond aux conditions établies.** Budget, composition de

famille, factures d'énergie, dettes, etc. sont déposés, explorés, décortiqués. **On assiste dès lors à une forme d'intrusion**, qui n'est pas sans une certaine violence dans le quotidien des personnes accompagnées par les services sociaux et/ou les structures d'entraide.

## La qualité difficile à obtenir

**Les scandales sanitaires ne sont pas rares.** Si ces problèmes ont pu impacter les chaînes d'approvisionnement « classiques », **comment imaginer qu'une qualité optimale soit garantie** pour celles et ceux qui reçoivent les invendus de la grande distribution récupérés par les associations ?

## Remise en question dans l'aide et au-delà

L'enjeu, aux yeux d'Action Vivre Ensemble, est triple : continuer le travail de conscientisation ; amener les organismes d'aide alimentaire à interroger leurs pratiques et renforcer le travail de plaidoyer auprès des instances publiques, car **c'est au niveau structurel que des changements doivent être opérés.**

En effet, si l'aide alimentaire constitue pour beaucoup une bouffée d'oxygène bienvenue, la manière dont elle est instaurée – voire institutionnalisée – doit continuer de nous poser question. Face à la dureté d'une société inégalitaire, **les réponses apportées ne peuvent être uniquement d'ordre humanitaire**, car il ne s'agit que d'un dépannage, d'une roue de secours, au mieux. Les denrées fournies par les services d'aide alimentaire, dont une grande partie sont marquées du sceau de l'Union européenne ne permettent pas aux personnes appauvries de s'en sortir. De fait, peut-on décemment espérer enrayer la pauvreté avec... des boîtes de conserve ? Et si le couvercle de l'aide alimentaire devait finalement sauter, quelle éruption faudrait-il craindre ? Jusqu'à quel point les logiques d'accumulation et d'exploitation au service du capitalisme devront-elles rogner les liens sociaux et le bien-être des populations, pour qu'une remise en question collective soit enfin opérée, au profit de la cohésion sociale et de la prospérité partagée ?

■ Renato Pinto,

Coordinateur régional Action Vivre Ensemble Hainaut

*Analyse à lire dans son entièreté sur [www.vivre-ensemble.be-analyses](http://www.vivre-ensemble.be-analyses)*

**Juste Terre ! Publication commune Entraide et Fraternité asbl et Action Vivre Ensemble asbl**

Siège rue du Gouvernement Provisoire, 32 - 1000 Bruxelles | T 02 227 66 80 | [info@vivre-ensemble.be](mailto:info@vivre-ensemble.be) | [www.vivre-ensemble.be](http://www.vivre-ensemble.be)

Conception - coordination V. Martin, C. Houssiau | Éd. responsable A. Fischer | Maquette et Impression Snel Grafics

Attestation fiscale pour tout don de 40 €/an et plus. Nos deux organisations sont habilitées à recevoir des legs par testament.

**Action Vivre Ensemble - IBAN BE91 7327 7777 7676 - Merci**